



Extract of UJFP

<http://ujfp.org/spip.php?article5567>

# 17 avril : Journée internationale de solidarité avec les prisonniers palestiniens



Publication date: mercredi 19 avril 2017

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

---

## **Par la Campagne française pour la libération de M. Barghouthi et de tous les prisonniers palestiniens.**

**A ce jour plus de 7000 Palestiniens sont détenus par les autorités israéliennes. Ce qui, comparé à la population française, équivaldrait à plus de 94 000 prisonniers. Parmi eux des enfants (plus de 400), des malades (plus de 1500), des détenus (13 à ce jour)...détenus en Israël en violation de la 4<sup>ème</sup> Convention de Genève [1].**



Après des arrestations violentes, souvent de nuit, et des transports pénitentiaires longs et dérangeants, des interrogatoires souvent brutaux, les conditions de détention sont très dures. Les mauvais traitements (voire la torture) sont monnaie courante et les enfants sont particulièrement ciblés, en violation de la Convention sur les droits de l'Enfant [2].

Les soins médicaux appropriés sont rares (plusieurs prisonniers en sont morts), tandis que les conditions sanitaires, d'alimentation, d'accès à l'information et à l'éducation, ou encore de communication avec les familles ne répondent pas aux standards internationaux.

La mise à l'isolement pour de longues périodes est fréquente et la détention administrative est une pratique courante. Comme sous l'apartheid en Afrique du Sud, c'est une procédure qui permet de maintenir un détenu en prison pour des périodes de 6 mois renouvelables à l'infini, sans jugement ni justification.

Ces pratiques israéliennes ont pour objectif de casser la structure sociale en Palestine occupée et de briser la volonté de résistance à l'occupation. Il n'existe pas de famille en Palestine qui n'ait connu la prison pour l'un-e des siens. On estime que depuis 1967 environ 800 000 Palestiniens sont passés par la case prison d'Israël. C'est donc l'ensemble de la société palestinienne qui est visée et c'est elle aussi qui s'y oppose.

Ainsi que les prisonniers bien sûr. Pour eux, la seule arme est la grève de la faim. Ils en ont mené de nombreuses au fil des décennies d'occupation, certaines très longues, beaucoup d'entre elles victorieuses.

A l'occasion du 17 avril, journée internationale de solidarité avec les prisonniers palestiniens, une grève de la faim massive est annoncée, lancée par le Fatah, avec son dirigeant emblématique Marwan Barghout, à laquelle se joindront des centaines de prisonniers de tous partis. Leurs revendications sont claires : la fin des conditions de détention insupportables et illégales et la fin de la détention administrative.

Les autorités israéliennes auraient déjà fait savoir qu'elles ne céderaient pas et que les grévistes paieraient le prix de leur mouvement de protestation non violent. On craint l'alimentation forcée des prisonniers, pourtant interdite par le droit, et de violentes représailles.

La vigilance s'impose. On ne peut laisser le huis-clos s'installer. Les autorités d'occupation doivent savoir que partout de par le monde des associations, des citoyens ne seront pas en reste.

La Campagne pour la Libération de Marwan Barghout et tous les prisonniers palestiniens - France affirme sa totale solidarité avec les prisonniers, leurs familles et l'ensemble du peuple palestinien et appelle à un large soutien populaire.

### LIBERTE POUR TOUS LES PRISONNIERS PALESTINIENS

Campagne internationale pour la libération de M. Barghout et tous les prisonniers palestiniens - France 17 avril 2017. e-mail : [libererbarghouti.prisonniers@gmail.com](mailto:libererbarghouti.prisonniers@gmail.com)

### Les revendications des prisonniers :

*La fin de la politique d'isolement et la fin de la politique de détention administrative. Plus :*

#### Familles :

- ▶ restaurer la deuxième visite mensuelle, arrête par la Croix-Rouge internationale l'an dernier
- ▶ instaurer des visites régulières toutes les deux semaines et augmenter la durée de la visite de 45 minutes à une heure et demie
- ▶ ne pas empêcher les proches du premier et deuxième degré de visiter le prisonnier ; permettre les visites aux enfants et petits-enfants de moins de 16 ans
- ▶ et permettre aux détenus de prendre des photos avec leurs familles tous les trois mois
- ▶ installer un téléphone dans toutes les prisons et les sections pour communiquer avec les familles.

#### Médecins :

- ▶ fermeture du soi-disant « hôpital de la prison de Ramleh », structure inadéquate et incapable de donner le minimum de soins nécessaires
- ▶ mettre un terme à la politique de négligence médicale et instaurer des examens médicaux périodiques pour les prisonniers ainsi qu'assurer la qualité des interventions chirurgicales
- ▶ libérer les prisonniers malades, en particulier les personnes handicapées et atteintes de maladies incurables
- ▶ permettre que des médecins spécialistes extérieurs à la prison soignent les détenus
- ▶ ne pas faire supporter les frais de traitement aux prisonniers malades.

#### Prisonnières :

- ▶ répondre aux besoins et demandes spécifiques des prisonnières palestiniennes, concernant le transport vers les tribunaux ou les hôpitaux et leur permettre de rencontrer les parents et la famille sans barrière lors de la visite.

#### Transport des prisonniers :

- ▶ assurer un traitement humain aux prisonniers lors des transports
- ▶ ramener rapidement les prisonniers au retour des cliniques ou des tribunaux, et ne pas les garder sur les points de passage
- ▶ réorganiser les points de passage, et y fournir des repas aux prisonniers.

### Autre

- ▶ des canaux satellites adaptés aux besoins des détenus
- ▶ permettre aux prisonniers de s'inscrire dans les universités israéliennes et de présenter leurs examens de façon officielle et selon un accord défini à l'avance
- ▶ permettre l'entrée des livres, des journaux, des vêtements, de la nourriture et les affaires personnelles lors des visites
- ▶ installer des climatiseurs dans les prisons, en particulier dans les prisons de Megiddo et Gilboa
- ▶ réintégrer les cuisines dans toutes les prisons et les mettre sous le contrôle exclusif des prisonniers palestiniens,

---

[1] Interdit le déplacement de la population occupée sur le territoire de l'occupant

[2] Prescrit le respect du droit humanitaire international et la protection de TOUS les enfants en cas de conflit armé ; voir aussi : <http://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/rapport-enfants-prisonniers-260416.pdf>